

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2012

L'an deux mille douze et le trente mars à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la Présidence de Madame PONS-BERTAINA Viviane, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux.

Monsieur Guy EYFFRED a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

1/ demande de subvention de l'Etat pour la restauration des suspensions des cloches de l'église. (annule et remplace la délibération DE-2012-09 du 2 mars 2013.

Madame le Maire expose à son Conseil Municipal le projet de restauration des suspensions des cloches de l'église. Compte-tenu du coût non négligeable de ces travaux dont le montant s'élève à 5 452 €uros Hors Taxes, et des faibles possibilités financières de la Commune, Madame le Maire propose de solliciter, pour la réalisation de ce projet, une subvention exceptionnelle auprès du Ministre de l'Intérieur (programme 122, action 01) d'un montant de 2726 €. Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce projet et sollicite l'octroi de cette subvention exceptionnelle.

2/ appréhension par la Commune des biens vacants sans maîtres.

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que des biens vacants sans maîtres sont recensés sur la commune et qu'afin de les appréhender, elle a demandé un devis à SEGC Foncier de Digne.

Le Conseil Municipal, sur la base du devis de SEGC Foncier, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de charger SEGC Foncier pour effectuer les recherches préalables à la procédure des biens vacants sans maîtres.

3/ assurance de la station d'épuration et du poste de relevage.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat d'assurance de la STEP et du poste de relevage avec Groupama.

4/ vote du taux des 4 taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux des 4 taxes pour 2012, à savoir :

- taxe d'habitation : 11.67 %
- taxe sur le foncier bâti : 11.46 %
- taxe sur le foncier non bâti : 82.73 %
- C.F.E. : 22.50 %

Pour un produit fiscal attendu de 63 532 €.

5/ présentation et vote du budget primitif 2012 de la commune (M14).

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le BP 2012 de la Commune (M14), lequel se présente comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses : 199 836.65 €

Recettes : 199 836.65 €

Section d'investissement : dépenses : 123 130.55 €

Recettes : 123 130.55 €

6/ présentation et vote du budget primitif 2012 eau et assainissement (M49)..

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le BP 2012 eau et assainissement (M49), lequel se présente comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses : 133 591.09 €

Recettes : 133 591.09 €

Section d'investissement : dépenses : 404 572.13 €
Recettes : 404 572.13 €

7/ demande de subvention au Conseil Général pour le balisage, le débroussaillage, le terrassement et la pose de signalétique du sentier de la Grotte et du Cougnas inscrits au PDIPR.

Le conseil Municipal décide demander une subvention au taux le plus élevé possible au Conseil Général pour réaliser les travaux de balisage et de débroussaillement sur les chemins de randonnée de la Commune.

8/ programme de travaux en forêt communale – exercice 2012.

Le Conseil Municipal décide de retenir une partie du programme d'entretien en forêt communale 2012 pour un montant HT de 1850 € pour les travaux d'infrastructure.

9/ Fonds d'Aide aux Communes – demande de subvention au Conseil Général.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention de 10 000 € au Conseil Général dans le cadre du FODAC afin de réaliser les travaux de chaussée aux abords de la station d'épuration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.